

Etre ou ne pas être entrepreneurs

Tous les 6 ont une petite entreprise. Ils habitent l'agglomération grenobloise. Chacun s'y est pris différemment. Fred, Julie, Pascal, et Sjoerd sont autoentrepreneurs (mais pas que...). Delphine hésite encore... Lorette s'est lancée en sarl, alors que son activité se prêtait assez bien au statut de l'autoentreprise. Pour Les Antennes, ils expliquent leur choix, nous font part de leur questionnement, et délivrent quelques conseils... Reportage pour Les Antennes, de Séverine Cattiaux.

1 Delphine hésite...

2 Sjoerd a été un peu vite...

3 Julie a évité quelques pièges

4 Fred a connu quelques « surprises »

5 Lorette a opté pour une SARL

6 Pascal combine deux statuts

1 Delphine hésite...

Delphine Maratier est photographe. Elle fait de la formation, organise des stages, et des voyages photos. Allez visiter son site : <http://www.delphinemaratier.com>, pour en savoir plus !

Delphine n'est pas autoentrepreneuse. Elle se montre pourtant intéressée par ce statut. « C'est un statut simple, au niveau de la paperasse. C'est facile et c'est ce qui me plaît ! » explique-t-elle. Tout le contraire de l'eurl, qu'elle a déjà testée. Avec l'eurl, il lui fallait un expert comptable, garder toutes ses factures et être très organisée. Elle est donc passée au portage salarial pour souffler. Mais ce fonctionnement ne la satisfait pas complètement, car elle doit proposer des prix de prestations plus élevées, qu'elle ne le voudrait... Explication : « 50% de mes rentrées d'argent partent en charges sociales et il faut encore déduire 10% pour la prestation de la Société de portage ». Sans compter que certains prestataires ne comprennent pas bien encore le système du portage salarial, et hésitent à travailler avec elle. « **En autoentreprise, ou encore en Agessa (maison des artistes), les charges seraient moindres... Mais d'un autre côté, on n'a pas non plus de couverture retraite, et puis le chiffre d'affaires est limité.** »

2 Sjoerd a été un peu vite...

Sjoerd Borkent est un cuisinier hollandais. Il tient Le Wagon restaurant, au 8 avenue Valmy à Grenoble. Au menu : cuisine du monde rapide, variée et équilibrée. Prenez votre billet ici : www.wagon.com

Sjoerd est autoentrepreneur. Il a ouvert en septembre dernier le restaurant Le Wagon, mais il est autoentrepreneur depuis décembre 2010. « J'avais une idée et je me suis lancé tout de suite. ». Il voulait en effet ouvrir un camion snack. « Je voulais ouvrir une EI au début mais on

m'a dit que le statut d'autoentrepreneur était plus simple, que l'on avait pas du tout besoin de faire une comptabilité. Mais ce n'est pas du tout vrai ! » lance-t-il avec le recul. Il signe donc pour le statut d'autoentrepreneur, influencé aussi par un ex-associé. « J'ai fait les choses à l'envers, mais je voulais gagner du temps ! **Je conseille aux gens de faire tout dans le bon sens !** » exhorte-t-il. On lui dit de s'inscrire au Pôle emploi pour percevoir l'Accre (aide à la création ou à la reprise d'entreprise). Au Pôle emploi, on lui dit qu'il doit préalablement suivre une formation d'entrepreneur. Entre temps, son associé le quitte, et il change de projet : il veut ouvrir un restaurant. C'est l'obtention d'un prêt qui **va t être** alors difficile. « La Banque n'a pas pris la peine de lire mon plan d'affaires ». Il perd du temps, le local convoité n'est plus disponible. « La banque refuse finalement de me faire un prêt ». L'Adie accepte de prendre le relais, et de lui faire un prêt, à condition qu'il ait un apport personnel. Il assure donc quelques missions d'**interim** pour constituer un petit capital personnel. Il voudrait aujourd'hui basculer en Entreprise Individuelle avec le régime fiscal dit du « réel simplifié ». Pourquoi ? Car l'autoentreprise ne lui permet pas de déduire ses charges de son chiffre d'affaires. Or en tant que restaurateur, il en a ! « On paie chaque trimestre - c'est soit disant plus simple ! - des impôts sur le chiffre d'affaires, alors qu'on a investi ! ». Mais l'histoire est ubuesque... Sjoerd ne peut changer de statut : il perdrait l'Accre, d'après ce que ses interlocuteurs lui ont affirmé.

3 Julie a évité quelques pièges

Julie Pautas est graphiste. Elle travaille avec éthique sans casser les prix, tout en les adaptant à ses interlocuteurs. Sa page facebook :: <https://www.facebook.com/pages/Julie-Graphisme/240007582696333>

Julie a été à son compte pendant 5 ans. Elle s'appuyait sur une société de portage pour facturer ses clients, puis elle adhère au dispositif de l'autoentreprise en 2009. Elle s'est bien documentée, elle est allée sur les forums avant de se lancer. Elle voit aujourd'hui beaucoup d'avantages à l'autoentreprise qui génère moins de charges, ou tout au moins, des charges progressives. En ce qui concerne la taxe pro qui a été rebaptisée, et qu'elle paye, Julie note que « ce n'est pas énorme ». Comme elle était encore inscrite à Pôle Emploi au moment du lancement, elle a eu droit à l'Accre (aide à la création ou à la reprise d'entreprise). « Là, il y a une subtilité... deux options s'offrent à vous ». La conseillère de l'époque – très bien renseignée, une chance ! - lui a déconseillé de maintenir ses droits aux Assedic, et de toucher l'Accre sous forme de capital pour l'entreprise. Cette conseillère lui a expliqué que : « lorsqu'on maintient les Assedic, on peut avoir une mauvaise surprise : le trop perçu peut être demandé l'année suivante ». Concernant l'option « versement libératoire de l'impôt sur le revenu » à payer chaque trimestre : « Méfiance, il y a là aussi une astuce aussi » explique Julie. « **On risque de payer des impôts sur son chiffre d'affaires du trimestre écoulé, alors qu'on n'est peut être pas imposable au final. Il faut bien analyser sa situation personnelle. Les impôts ne vous rembourseront pas !** ». Quid de ses droits à la retraite ? Elle avoue qu'elle n'y a pas (encore) pensé. L'année dernière, sa situation personnelle évolue, elle ne peut plus se contenter de revenus irréguliers. Elle a donc repris une activité salariée à 80%, tout en **montant continuant** son autoentreprise. « Je ne travaille pas le vendredi pour continuer mes propres démarches. Mon entreprise a été compréhensive. Ce n'est pas donné à tout le monde, j'imagine ».

4 Fred a connu quelques « surprises »

Fredéric Raulin est créateur d'ambiance et DJ et animateur de fêtes, de réunions de famille. Son site : <http://www.animafete.cabanova.com/> et sa page facebook <https://www.facebook.com/#!/profile.php?id=100002168262225>

Fred est père au foyer la semaine, et DJ Fred d' »Animafête » le week end. « Le statut d'autoentrepreneur, c'est presque ce qui m'a lancé » reconnaît il. Il a démarré en janvier 2011. Au premier abord, le dispositif lui paraît simple. «Mais il y a pas mal de petites cases dessous à ouvrir et... il y a eu quelques des boulettes». Pourtant, Fred se prépare comme il faut. Il a été suivi pendant 6 mois par une association de Saint Martin d'Hères. « On a essayé de regarder ensemble toutes les subtilités ». Pas de chance, quand il entreprend ses démarches en janvier 2011 la loi change. « La prime de 1000 euros après 4 mois d'activités» qu'il se réjouissait de toucher, saute. Etonnamment, l'info n'est pas relayée sur le site officiel. Ce qui est gênant, **fait il remarquer est que** « Mes interlocuteurs se contredisaient et me renvoyaient constamment sur le site Internet où il y a tout, soi-disant. ». **Chose qui le gêne également : il n'a plus accès à son formulaire d'origine rempli sur Internet ! Il conseille ainsi aux gens tentés par l'aventure, de se l'imprimer !** Au moment de remplir le formulaire, petit souci : le nom de son entreprise « Animafête » n'a sa place dans aucune case du formulaire...Il trouve aussi pas mal embrouillé le fonctionnement des cotisations à la retraite, et complètement aléatoire le code APE qu'on lui délivre, et qu'il ne choisit pas. « Alors que ce code est super important ensuite pour les assurances, etc. ! ». En dehors de ces quelques points noirs, la gestion au quotidien est très simple, il sait où il va, et se sent même investi d'une certaine mission. **«Quelque soit la taille de son entreprise, le statut, etc, je me rends compte qu'on y pense toujours, on est toujours en train de se demander : comment l'améliorer ».**

5 Lorette a opté pour une SARL

Lorette Glasson donne des cours de cuisine à domicile. Elle tient un blog bien appétissant qui reçoit de très nombreux visiteurs chaque jour <http://alatabledel.canalblog.com/>.

Elle est souvent contactée par des personnes qui voudraient faire la même chose qu'elle, et qui lui demandent son avis sur le statut d'**auto6entrepreneur**. Alors elle leur dit ceci : « J'ai créé mon entreprise 6 mois avant que le statut d'autoentrepreneur existe. A l'époque, j'ai hésité avec le statut de micro-entreprise. **Mais je voulais vraiment savoir où j'allais et me projeter sur plusieurs années, j'ai donc procédé à une simulation financière, aidée par mon comptable, et je me suis aperçue que sur le long terme, la sarl me serait plus profitable** ». Elle confie : « La boîte de RH qui m'avait conseillée, m'avait même dit que la micro-entreprise pouvait être une vaste arnaque ». Lorette est en franchise de TVA, et si elle dépasse un certain montant de chiffre d'affaires, elle devra en tenir compte. « Et dans ce cas, cela chamboulerait ma politique des prix». Elle a bénéficié de l'Accre la première année. Et elle n'a payé de « vraies charges » que la 3^{ème} année. **« Je dirais que le statut n'est pas le plus important au regard de la réflexion sur le projet.** Avant de me lancer j'avais mis mes tarifs à plat. Je me suis dit, si je veux gagner ma vie, combien faut il que je gagne...Est-ce que ce prix est vendable ? Mais je conçois que l'autoentreprise puisse être intéressante dans certains cas. Par exemple j'ai une amie qui est étrangère, elle ne veut pas s'engager. Son activité se fait sur le net. Elle peut commencer ici et pourra continuer, si elle repart dans son pays... »

6 Pascal combine deux statuts

Pascal Marret est consultant en Qualité en général, et des Systèmes d'Informations en particulier, en Management et Responsabilité Sociétale des Entreprises. Tout le programme sur <http://www.smi-consult.fr/>

Pascal a rempli son formulaire d'autoentrepreneur, il y a six mois, en un quart d'heure. « Oui c'est très facile. On peut démarrer une activité avec une rapidité déconcertante. Mais le site est assez mal fichu, les informations ne sont pas disponibles au moment où l'on en aurait besoin ! ». Toute une série de points demeurent encore obscurs pour lui (quid de la TVA, de son patrimoine, de l'embauche d'un salarié, d'un stagiaire ?). Il faut dire que Pascal a ouvert son autoentreprise par opportunité, sans creuser trop en avant les choses. « **Je répondais à un gros appel d'offres -avec un cabinet privé (la société répondait à l'appel d'offres). En devenant autoentrepreneur, et en étant demandeur d'emploi, j'ai pu déclencher l'Accre pour être exonéré des charges, en prévision de ce gros contrat...** ». Il n'a hélas pas remporté l'affaire. Mais il prévient : « Ce statut n'est pas fait pour attaquer les entreprises, ni pour répondre aux appels d'offres ». Le reste du temps, pour les petits projets, Pascal est en portage salarial. « En emportant ce gros appel d'offres, j'aurais eu des frais de déplacement... que j'aurais sans doute pu faire passer sur le portage ». Autre aspect qu'il relève : « le statut d'autoentreprise ne fait mention que des noms et prénoms de l'autoentrepreneur. Il faut ainsi en parallèle, s'inventer une marque ». Pascal est allé déposer la sienne à l'Inpi. **Il attire enfin l'attention sur une arnaque...** Une semaine après son inscription, il a reçu un courrier, l'exhortant à s'inscrire sur un registre Internet d'entreprises, pour 250 euros. « Cela semblait sérieux, surtout que j'ai reçu cette lettre en même temps que mes papiers officiels ». Et de faire cette remarque : « Est-ce que ce statut n'est pas un peu bidon ? Le chiffre généré par les autoentrepreneurs est vraiment faible, ai-je lu quelque part. En plus, on peut tout à fait aujourd'hui déclarer l'ensemble de ses revenus dans sa déclaration d'impôts. L'Etat pouvait repousser la limite du montant afin de permettre à tout à chacun de développer une activité. Bref, ne serait ce pas un nouveau dispositif pour faire diversion ? ».